



## AMTLLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Wintersession 2024 • Elfte Sitzung • 18.12.24 • 08h30 • 23.454  
Conseil national • Session d'hiver 2024 • Onzième séance • 18.12.24 • 08h30 • 23.454



23.454

### Parlamentarische Initiative

**Michaud Gigon Sophie.**

**Einführung einer freiwilligen**

**Rechtsform "Nachhaltiges Unternehmen"**

**für Schweizer KMU**

**Initiative parlementaire**

**Michaud Gigon Sophie.**

**Introduire un statut juridique**

**facultatif "Entreprise durable"**

**pour les PME suisses**

*Vorprüfung – Examen préalable*

---

#### CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 18.12.24 (VORPRÜFUNG - EXAMEN PRÉALABLE)

---

#### *Antrag der Mehrheit*

Der Initiative keine Folge geben

#### *Antrag der Minderheit*

(von Falkenstein, Brenzikofer, Arslan, Dandrès, Docourt, Funiciello, Jaccoud, Mahaim, Marti Min Li)

Der Initiative Folge geben

#### *Proposition de la majorité*

Ne pas donner suite à l'initiative

#### *Proposition de la minorité*

(von Falkenstein, Brenzikofer, Arslan, Dandrès, Docourt, Funiciello, Jaccoud, Mahaim, Marti Min Li)

Donner suite à l'initiative

**Präsidentin** (Riniker Maja, Präsidentin): Sie haben einen schriftlichen Bericht der Kommission erhalten.

**Michaud Gigon Sophie** (G, VD): Cette initiative parlementaire est le fruit d'un travail collectif de deux ans nourri par un groupe d'experts juridiques renommés en droit des affaires et en droit comptable, et voulu par une large alliance de PME suisses. En début de session, vous avez reçu le renvoi signé de la main de nombreux CEO. La consultation est solide. 600 entreprises, cela donne une grande légitimité. C'est à ce stade la seule consultation d'envergure qui a eu lieu sur ce sujet dans les milieux économiques. Ces entreprises souhaitent un cadre de référence clair et simple et qui leur évite des complications administratives. Les PME doivent pouvoir rester compétitives par rapport à leurs concurrents étrangers. Pourquoi? Parce que les changements auxquels elles font face sont systémiques, que le cadre européen évolue et que les exigences de durabilité se précisent autour des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance – critères ESG. Les PME doivent donc s'adapter et pouvoir le montrer à leurs partenaires européens. Quelles que soient les affres politiques, la dynamique économique est lancée et portée par de nombreuses entreprises.

AB 2024 N 2461 / BO 2024 N 2461

Certaines PME en Suisse veulent également ce cadre, car elles souhaitent, par décision entrepreneuriale, participer à la transition de l'économie vers plus de durabilité, convaincues que les PME sont des éléments clés. Il convient donc de les encourager en leur offrant la reconnaissance et les outils nécessaires. Au stade



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Wintersession 2024 • 11th Session • 18.12.24 • 08h30 • 23.454  
Conseil national • Session d'hiver 2024 • Onzième séance • 18.12.24 • 08h30 • 23.454



de traitement de première phase, il n'y a donc aucune raison de s'y opposer, ce statut étant en effet facultatif; il équipe les PME et leur offre la garantie d'être interopérables avec le marché européen, le plus important marché pour elles. De plus, un cadre de référence solide leur permet un accès amélioré aux capitaux.

Si l'initiative a été signée par des parlementaires de tous bords, c'est que cela tombe sous le sens, car c'est une proposition qui combine tradition libérale et intervention politique en faveur de la compétitivité économique suisse. Les deux faîtières économiques traditionnelles jouent leur partition attentiste, craignant que l'on régule trop, ce qui a désécurisé de nombreux parlementaires ces derniers temps.

Les faits sont têtus et les effets indirects de la dynamique de marché européenne sur les PME suisses ont déjà commencé. Ce que les PME exportatrices craignent dans ce domaine, c'est plutôt de ne pas arriver à faire face à la diversité des demandes formulées par leurs partenaires commerciaux. Le statut juridique facultatif est pensé pour leur faciliter la vie, en étant simplifié et harmonisé avec les critères internationaux. Cela doit donc les soulager, au contraire, et réduire les coûts inutiles.

Le Conseil fédéral a, de son côté, clairement indiqué qu'un cadre harmonisé était nécessaire pour faciliter la vie des PME suisses dans le domaine du "reporting" et pour maintenir leur compétitivité. Quels que soient les résultats de la consultation qu'il a lancée en juin, il est convaincu, je cite son communiqué de presse, "qu'il faut adapter le droit suisse à ces évolutions, en considérant toutefois ses spécificités" et que "la Suisse a fait le choix d'une législation harmonisée à l'échelon international". La Suisse va donc chercher sa propre solution. Celle-ci va concerner des dizaines de milliers de PME. C'est dans ce contexte que s'inscrit cette initiative parlementaire et que s'inscrit aussi le postulat Dittli 23.4062, déposé au Conseil des Etats.

Les membres de la Commission des affaires juridiques n'ont pas traité des aspects économiques, mais se sont inquiétés de la forme que proposait ce statut. Nous sommes donc désormais, pour cette législature, dans un travail de définition de la forme à construire. On sait maintenant que c'est important économiquement. On sait qu'au XXI<sup>e</sup> siècle les exigences de durabilité existent. On sait que le Conseil fédéral veut harmoniser et que c'est faisable. Je vous remercie donc, au nom des PME qui se sont déjà beaucoup engagées, d'y participer de manière constructive en 2024 et dans les années à venir.

**von Falkenstein Patricia (RL, BS):** Wie können wir sicherstellen, dass unsere KMU auch in Zukunft wettbewerbsfähig bleiben und den Wohlstand unseres Landes sichern? Die Antwort ist klar: Wir müssen ihnen die Werkzeuge in die Hand geben, die notwendig sind, um in einer zunehmend regulierten Welt erfolgreich zu sein.

Was die parlamentarische Initiative will, haben wir bereits gehört. Die parlamentarische Initiative ist besonders wichtig in der heutigen Zeit, in der international orientierte Schweizer KMU in den Sog der neuen EU-Nachhaltigkeitsrichtlinien geraten werden und in der ihre Wettbewerbsfähigkeit auf dem Spiel steht. Die neue EU-Richtlinie zur Nachhaltigkeitsberichterstattung wird ab nächstem Jahr gelten. Sie verlangt von grossen Unternehmen umfangreiche Informationen über die Auswirkungen entlang ihrer Lieferkette. Dadurch müssen auch viele Schweizer KMU als Zulieferer erstmals umfangreiche Nachhaltigkeitsinformationen zu Klima, Menschenrechten, Biodiversität und vielen weiteren Themen bereitstellen. Dieses Jahr wurden in der EU bereits weitere Nachhaltigkeitsrichtlinien mit Auswirkungen auf KMU verabschiedet. Das EU-Lieferkettengesetz enthält Sorgfaltspflichten, und zwar entlang der gesamten Lieferkette. Diese Sorgfaltspflichten werden in der Realwirtschaft ohne Zweifel an KMU in der Lieferkette weitergereicht, auch an Schweizer KMU. Bis zu 50 000 Unternehmen könnten in der Schweiz davon betroffen sein, ganz unabhängig davon, ob die Schweiz das Gesetz übernimmt; dies zeigt eine Studie des SECO.

Die parlamentarische Initiative wird von etlichen KMU unterstützt. Diese Unternehmen sind sich bewusst, dass die Erfüllung von Umwelt-, Sozial- und Governance-Standards bald unvermeidlich sein wird. Um im Wettbewerb mit ihren europäischen Konkurrenten bestehen zu können, müssen sie in der Lage sein, neue Anforderungen in ihren Lieferketten effizient umzusetzen. Die entscheidende Frage ist daher nicht, ob sie sich diesen Herausforderungen stellen müssen, sondern wie sie das tun werden. Es liegt an uns als Gesetzgeber, ihnen eine Lösung zu bieten. Andernfalls droht ihnen ein erheblicher Wettbewerbsnachteil gegenüber Unternehmen in der EU.

Gestatten Sie mir nun, auf einige der Kritikpunkte einzugehen, die von der Mehrheit geäussert wurden. Es wurde behauptet, dass dieser freiwillige Status Bürokratie schaffen und Kosten erhöhen würde. Die Befürchtungen hinsichtlich zusätzlicher Bürokratie und Kosten sind unbegründet. Diese entstehen nicht durch den von der Initiative vorgeschlagenen freiwilligen Status, sondern durch die ohnehin bestehenden europäischen Richtlinien und durch das Schweizer Klima- und Innovationsgesetz. Der vorgeschlagene Status bietet stattdessen eine standardisierte Lösung, um den neuen Anforderungen effizient und ohne unnötigen bürokratischen Aufwand gerecht zu werden.



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Wintersession 2024 • 11th Session • 18.12.24 • 08h30 • 23.454  
Conseil national • Session d'hiver 2024 • Onzième séance • 18.12.24 • 08h30 • 23.454



Weiter wurde gesagt, das Obligationenrecht sei nicht der richtige Ort für einen solchen Unternehmensstatus. Dieser Einwand ist schwer nachvollziehbar, wenn man bedenkt, dass der Gesetzgeber bereits früher beschlossen hat, die Rechtsgrundlagen für die Nachhaltigkeitsberichterstattung in das OR aufzunehmen. Es ist wiederum das OR, das auf der Grundlage des Vorschlags des Bundesrates vom 26. Juni für strengere Regeln zur nichtfinanziellen Berichterstattung für grosse Unternehmen geändert würde. Es geht hier auch nicht um die Implementierung eines öffentlichen Labels. Es wird nicht auf die Zertifizierung von Dienstleistungen oder Produkten abgezielt, sondern es wird die Anerkennung eines Rechtsstatus vorgeschlagen, der auf wesentlichen und überprüften Nachhaltigkeitselementen basiert.

Schliesslich stellt sich die Frage, warum wir nicht einfach den Bericht des Bundesrates in Beantwortung des Postulates Dittli 23.4062, "Unterstützung von Schweizer KMU bei der Anwendung von ESG-Richtlinien", abwarten sollten. Die Antwort ist klar: Wir haben keine Zeit zu verlieren. Wenn wir auf den Bericht zum Postulat Dittli warten, riskieren wir, dass wertvolle Zeit verstreicht, die unsere KMU nicht haben. Die Ergebnisse des Postulatsberichtes werden erst Ende nächsten Jahres erwartet, während das Gesetz zur Nachhaltigkeitsberichterstattung für börsenkotierte Unternehmen im europäischen Wirtschaftsraum bereits dieses Jahr in Kraft tritt und im nächsten Jahr für die meisten Grossunternehmen rechtskräftig wird. Bis dahin müssen unsere KMU auf die neuen Anforderungen vorbereitet sein. Doch die Realität ist, dass unsere Unternehmen in der Zwischenzeit auf sich allein gestellt sind.

In einer Zeit, in der rasches Handeln gefragt ist, müssen wir proaktiv sein. Wir alle – Unternehmen, Regierung und Parlament – müssen unseren Teil dazu beitragen.

Darum bitte ich Sie, der Minderheit zuzustimmen.

**Buffat Michaël** (V, VD), pour la commission: Je vais vous faire part des conclusions de la Commission des affaires juridiques sur l'initiative 23.454, "Introduire un statut juridique facultatif 'Entreprise durable' pour les PME suisses". L'intention derrière cette initiative est de créer un cadre volontaire permettant aux PME de valoriser leurs efforts en matière de durabilité, que ce soit dans le domaine de l'environnement, du social ou de la gouvernance. Toutefois, après une discussion approfondie, la commission a choisi de ne pas donner suite à cette initiative. Plusieurs raisons justifient cette décision.

Tout d'abord, bien que ce statut soit présenté comme facultatif, il existe un risque important qu'il devienne une obligation de fait pour les PME. En effet, pour rester compétitives, les

AB 2024 N 2462 / BO 2024 N 2462

entreprises pourraient se sentir obligées d'y adhérer. Cela créerait une pression indirecte, dans le sens où celles qui ne choisiraient pas ce statut pourraient être perçues comme moins responsables, ce qui pourrait affecter leur accès à certains marchés ou contrats publics. De plus, l'introduction d'un nouveau statut dans le code des obligations a soulevé des interrogations sur son adéquation. Le droit suisse des sociétés est déjà suffisamment flexible pour permettre aux entreprises d'intégrer des objectifs de durabilité dans leurs statuts actuels, sans qu'il soit nécessaire de créer une nouvelle catégorie juridique. Un cadre supplémentaire pourrait compliquer la situation plutôt que de la simplifier, en créant des contraintes administratives supplémentaires pour les PME qui souffrent déjà d'une surcharge bureaucratique. Par ailleurs, la question du contrôle et de la surveillance des critères a également été soulevée. Si un tel statut est adopté, il faudrait déterminer qui en assurerait la vérification. Confier cette tâche à des organes de révision pourrait engendrer des coûts supplémentaires pour les PME, sans pour autant garantir que ces critères soient appliqués de manière uniforme et efficace.

Il est également important de rappeler qu'en juin dernier, le Conseil fédéral a déjà ouvert une consultation publique sur les obligations de "reporting" en matière de durabilité, qui se poursuivra jusqu'en octobre. Cette consultation vise à évaluer les impacts des nouvelles directives européennes sur les entreprises suisses, en particulier les PME. Il serait donc judicieux d'attendre les résultats de ces consultations avant de créer un nouveau statut juridique qui pourrait risquer de se superposer aux solutions en cours d'élaboration.

Enfin, il est apparu que la création d'un tel statut pourrait entraîner une division entre les entreprises, en classant certaines comme "bonnes" et d'autres comme "mauvaises", en fonction de leur adhésion ou non à ce cadre. Une telle distinction pourrait porter atteinte à la réputation des entreprises qui choisissent de ne pas s'engager dans ce processus, bien qu'elles respectent parfaitement leurs obligations légales et économiques. Pour toutes ces raisons, la commission a jugé préférable de ne pas donner suite à cette initiative parlementaire. Cela dit, il est crucial de reconnaître que les défis auxquels nos PME sont confrontées en matière de durabilité sont bien réels. Il est donc essentiel de continuer à explorer des solutions pragmatiques et adaptées sans leur imposer de nouvelles contraintes qui pourraient compromettre leur compétitivité.



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Wintersession 2024 • Elfte Sitzung • 18.12.24 • 08h30 • 23.454  
Conseil national • Session d'hiver 2024 • Onzième séance • 18.12.24 • 08h30 • 23.454



C'est ainsi que la commission vous recommande de ne pas donner suite à cette initiative parlementaire, par 13 voix contre 9 et 2 abstentions.

**Michaud Gigon** Sophie (G, VD): Cher collègue, je ne vois pas pourquoi l'Union européenne modifierait ses propres règles pour les 6 pour cent de ses importations qui viennent de Suisse. En revanche, savez-vous quel pourcentage les exportations de la Suisse vers l'Union européenne représentent dans la balance commerciale de la Suisse?

**Buffat Michaël** (V, VD), pour la commission: Non, je ne peux pas vous donner le chiffre précis maintenant.

**Michaud Gigon** Sophie (G, VD): Je souhaite laisser la maturation se faire aussi au Parlement et les faîtières traditionnelles mener une véritable consultation des entreprises. Je considère les discussions que nous avons eues comme une prise de conscience de la problématique économique. Nous pourrons ainsi reprendre la réflexion avec l'avis du Conseil fédéral en réponse au postulat Dittli 23.4062. En ce sens, je retire mon initiative parlementaire.

**Präsidentin** (Riniker Maja, Präsidentin): Die Initiative wurde zurückgezogen.

*Zurückgezogen – Retiré*